

Assemblée Générale 2021 – 27 mars 2021

Élection des administrateurs du CROS Île-de-France

Pour rappel, conformément à ses Statuts et à son Règlement intérieur, le CROS Île-de-France est administré par un Conseil d'administration composé de 24 membres.

Le Conseil d'administration est constitué de la manière suivante :

- **Bureau exécutif (BE)** – 15 personnes
 - Président
 - Secrétaire général et Secrétaire général adjoint
 - Trésorier général et Trésorier général adjoint
 - 4 Vice-présidents
 - 3 membres
 - 3 Présidents de CDOS (*nommés lors du 1^{er} Conseil des Présidents qui suit les élections*)
- **Autres membres du Conseil d'administration (CA)** – 9 personnes

25 février 2021 = date limite d'envoi des candidatures au BE et au CA

Table des matières

Composition du Dossier de candidature	2
Modalités de transmission	3
Adhérents du CROS Île-de-France	3
Modalités de diffusion des candidatures	3
Commission de vérification	4
Fiche individuelle de candidature	5
Check-list – Dossier de candidature	6
Check-list – Liste Bureau exécutif	7
Une question ?	8

Les Statuts et le Règlement intérieur du CROS Ile-de-France sont téléchargeables sur le site du CROS :
<https://www.crosif.fr/statuts/>

Modalités de candidature

Les candidats à la Présidence doivent transmettre **une liste bloquée de 12 personnes**, accompagnée d'un projet exposant les grandes lignes politiques sur l'avenir du CROS, prenant notamment en compte les missions nationales déléguées par le CNOSF. Le Bureau exécutif sera ainsi constitué des personnes composant la liste bloquée arrivée en tête des suffrages.

Tous les candidats à un poste d'administrateur (Bureau exécutif ou membre du Conseil d'administration) doivent transmettre **un dossier de candidature individuel**.

Chaque candidat doit également remplir les conditions d'éligibilité au sein du CROS Île-de-France :

1. Être majeur ;
2. Être licencié dans un organisme régional relevant des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 du CROS à jour de son adhésion 2021 à J-21 de l'Assemblée générale, soit le 06 mars 2021 ;
3. Être élu au sein d'un organisme régional relevant des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 du CROS à jour de son adhésion 2021 à J-21 de l'Assemblée générale, soit le 06 mars 2021, exception faite pour les candidats au titre de membre qualifié ;
4. Jouir de ses droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de leurs fonctions ou à leur inscription sur les listes électorales ;
5. Remplir le dossier de candidature.

Composition du Dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé de :

- 1) Fiche individuelle de candidature ;
- 2) Lettre de motivation ;
- 3) Copie de la licence en cours de validité ;
- 4) Bulletin n°3 du casier judiciaire à *l'exclusion de tout autre document* ;
- 5) Si le candidat n'est pas le Président de l'organisme adhérent au CROS : extrait de délibération du Conseil d'administration, Bureau ou équivalent de l'organisme d'appartenance entérinant la candidature ;
Pour les candidats au titre de membres qualifiés, un curriculum vitae ;
- 6) Copie de la Carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- 7) Photo sous format portrait.

Modalités de transmission

Les dossiers de candidatures ainsi que les listes constituées doivent être transmis **au plus tard le 25 février 2021 obligatoirement des deux manières suivantes** :

- I. Par La Poste en Recommandé avec Accusé de Réception, à l'adresse suivante :
CROS Île-de-France – 1, rue des Carrières – 94250 Gentilly // Cachet de La Poste faisant foi.

Et

- II. Par e-mail à crosif@crosif.fr avec accusé de réception.

Toute candidature ne respectant pas ces modalités sera irrecevable.

Adhérents du CROS Île-de-France

Le CROS Île-de-France est composé des représentations régionales à jour de leur cotisation des [Fédérations membres du CNOSF](#).

Elles sont réparties en 5 catégories :

1. Organismes régionaux représentant les Fédérations nationales unisport régissant des sports inclus dans le programme des Jeux Olympiques : Fédérations Olympiques (catégorie 1) ;
2. Organismes régionaux représentant les Fédérations nationales unisport régissant des sports non-inclus dans le programme des Jeux Olympiques : Fédérations sportives nationales (catégorie 2) ;
3. Organismes régionaux représentant les Fédérations multisports ou affinitaires ou s'adressant exclusivement à un public en situation de handicap, autres que celles relevant des catégories 4 et 5 ci-dessous, à la condition, s'agissant des Fédérations multisports ou affinitaires, qu'elles ne s'adressent pas à une catégorie particulière de pratiquants (catégorie 3) ;
4. Organismes régionaux représentant les Fédérations scolaires ou universitaires (catégorie 4) ;
5. Organismes régionaux représentant les membres associés membres du CNOSF (catégorie 5) ;

Modalités de diffusion des candidatures

À la suite de sa réception, la commission de vérification s'assurera que le dossier de candidature est complet et répond aux exigences des Statuts et du Règlement intérieur. Le Conseil d'administration sortant validera les candidatures sur proposition de la commission de vérification.

Le 12 mars 2021, le CROS Île-de-France diffusera sur son site internet les listes candidates pour le Bureau exécutif et les candidatures aux postes d'administrateurs en publiant pour chaque candidat :

- Nom et prénom ;
- Photo sous format portrait ;
- Organisme d'appartenance ;
- Lettre de motivation.

Commission de vérification

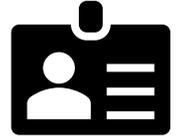
La commission de vérification, est composée de 5 membres proposés par la Présidente du CROS Île-de-France. Cette liste étant validée à l'unanimité par le Conseil d'administration du 03 février 2021.

Aucun des membres de la commission n'est administrateur du CROS Île-de-France ni candidat à un poste d'administrateur lors de la prochaine Assemblée générale.

Le rôle de la commission de vérification est de s'assurer que la procédure de candidature et que le processus électoral soient conformes aux Statuts et au Règlement intérieur du CROS Île-de-France ; à ce titre, elle exerce sa mission en toute indépendance via le mandat confié par le Conseil d'administration.

Composition :

- Jean-Loup Leplat
- Danielle Desmedt
- Alain Boulard
- Benoît Cayron-Renaux
- Thibault Cirier



Fiche individuelle de candidature

Homme Femme Neutre

NOM :

Prénom :

Date de naissance : Téléphone portable :

E-mail :

Organisme adhérent au CROS :

- Précisez : Fédération Olympique – *catégorie 1*
 Fédération sportive nationale – *catégorie 2*
 Fédération multisports / affinitaire – *catégorie 3*
 Fédération scolaire / universitaire – *catégorie 4*
 Membre associé – *catégorie 5*

Option 1 - Fonction d'élu au sein de cet organisme : Président
 Autre *précisez*

Option 2 – Candidat au titre de membre qualifié

Signature du candidat

Signature du Président de l'organisme
adhérent du CROS Île-de-France

Exception faite pour les candidats au titre de membre qualifié

Cachet de la structure

Exception faite pour les candidats au titre de membre qualifié



Check-list – Dossier de candidature

- Fiche individuelle de candidature dûment complétée avec les signatures requises et le cachet ;
- Copie de la licence en cours de validité ;
- Bulletin n°3 du casier judiciaire ;
- Si le candidat n'est pas le Président : extrait de délibération du Conseil d'administration, Bureau ou équivalent de l'organisme d'appartenance entérinant la candidature ;
- Si le candidat l'est au titre de membre qualifié : curriculum vitae ;
- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Photo sous format portrait (pour communication de la candidature) ;
- Lettre de motivation sous format libre (pour communication de la candidature) ;
Le CROS Île-de-France ne procédera ni à la relecture du contenu ni à la mise en page, les deux étant de de la responsabilité du candidat.

Le dossier de candidature doit être transmis **au plus tard le 25 février 2021 obligatoirement des deux manières suivantes** :

- I. Par La Poste en Recommandé avec Accusé de Réception, à l'adresse suivante :
CROS Île-de-France – 1, rue des Carrières – 94250 Gentilly // Cachet de La Poste faisant foi.
Exception faite de la photo sous format portrait qui peut être transmise uniquement par e-mail.

Et

- II. Par e-mail à crosif@crosif.fr avec accusé de réception.

Toute candidature ne respectant pas ces modalités sera irrecevable.



Check-list – Liste Bureau exécutif

- Liste des 12 membres incluant la répartition – *Pour rappel chaque candidat doit transmettre son propre dossier de candidature*
- Président
 - Secrétaire général
 - Secrétaire général adjoint
 - Trésorier général
 - Trésorier général adjoint
 - 4 Vice-présidents
 - Politiques publiques et Haut niveau
 - Santé et Bien-être
 - Professionnalisation
 - Éducation et Citoyenneté

- Projet sous format libre exposant les grandes lignes politiques sur l'avenir du CROS
Le CROS Île-de-France ne procédera ni à la relecture du contenu ni à la mise en page, les deux étant de de la responsabilité du candidat.

La liste constituée doit être transmise **au plus tard le 25 février 2021** **obligatoirement des deux manières suivantes** :

- I. Par La Poste en Recommandé avec Accusé de Réception, à l'adresse suivante :
CROS Île-de-France – 1, rue des Carrières – 94250 Gentilly // Cachet de La Poste faisant foi.
Exception faite de la photo portrait qui peut être transmise uniquement par e-mail.

Et

- II. Par e-mail à crosif@crosif.fr avec accusé de réception.

Toute candidature ne respectant pas ces modalités sera irrecevable.



Une question ?

Un numéro et un e-mail unique.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous répondre immédiatement, un membre de la commission de vérification vous apportera une réponse dans les meilleurs délais.



01 49 85 84 91



benoit.cayronrenaux@crosif.fr

N'oubliez pas :

Les Statuts et le Règlement intérieur du CROS Ile-de-France sont téléchargeables sur le site du CROS :
<https://www.crosif.fr/statuts/>